

# COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Présents :

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	<b>Présent</b>	Garnier Annette	<b>Présente</b>
Dauron Régis	<b>Présent</b>	Lucas Nathalie	<b>Pouvoir Mme Garnier</b>
Druais Joël	<b>Présent</b>	Morin Christiane	<b>Présente</b>
Caval Jean Claude	<b>Présent</b>	Perche Francis	<b>Présent</b>
Fay Marie Claude	<b>Présente</b>	Tavenard Rémy	<b>Présent</b>

Secrétaire de séance : M. DAURON Régis

## 1) Redevance versée par France Telecom

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de demander une redevance au titre de l'occupation du domaine public à France Télécom. Elle mentionne les installations déclarées sur le territoire communal par France Télécom. Puis, elle indique qu'il convient de délibérer à nouveau sur le montant annuel de la redevance, puisqu'il évolue en fonction de la moyenne de l'indice du coût de construction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Artères de télécommunications
    - ✚ artères aériennes 54.30 € par km (2.9960 km) soit 162.68 €
    - ✚ artères en sous-sol 40.73 € par km (6.450 km) soit 262.70 €
- Soit un total de 425.38 €**

## 2) Plan d'adressage

Madame le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Madame le Maire explique que cet adressage constitue une obligation pour le déploiement de la fibre optique, en permettant la localisation à 100% des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT.

Sur la commune de Faye, il reste des lieudits non définis par une rue et un numéro, Madame le Maire propose :

Lieudits	Dénomination voie	Numéros de rue	Observations
La Huladerie	Rue de Bonne Fontaine	17	(voie déjà existante)
La Pommeraie	Rue de Bonne Fontaine	11	(voie déjà existante)
La Perrine	Rue de Villeclèche	2, 4, 6	A droite (création voie)
Villeclèche		1	A gauche (création voie)
Le Theuil	Route de Oucques	1	Création voie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ✚ Valide la proposition de Madame le Maire ci-dessus
- ✚ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

## 3) Salle des Associations (locations, organisation)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le règlement intérieur et de maintenir les tarifs de la salle des associations.

## 4) Eglise – visite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Le plafond au-dessus de l'autel est abimé, une personne de la DRAC est venue. Il nous a indiqué l'aide de la Fondation du Patrimoine que nous pouvons peut-être recevoir.

La Fondation du Patrimoine a pour principale mission la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine.

Il est décidé de contacter un charpentier pour évaluer le coût des travaux.

## 5) Travaux voirie 2019 (amendes de police, FCTVA)

Le conseil départemental nous a fait savoir que la subvention au titre des amendes de police ne peut être prise en compte que pour des gros travaux de sécurité. Pour la TVA, nous ne pouvons donc pas conventionner.

# COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

## 6) SIAEP (compte-rendu réunion)

Madame le Maire rappelle que cette compétence sera transférée aux Territoires vendômois le 1 er janvier 2020.

Voici les points principaux évoqués lors des dernières réunions du syndicat :

- o Les plans ont été mis à jour avec le détail des emplacements des vannes, des bornes, et les plans des réseaux d'eau potable. Des travaux pour 120 000 € ont été votés : diagnostic des forages, étanchéité du réservoir, sécurisation des forages, vannes électriques.
- A faire par la commune :
  - o Vérifier si des conduites passent chez des privés ; si oui mettre en place servitudes
  - o La numérotation des bornes incendie (depuis 2004) est également à la charge de la commune. Il y en a 8.
  - o Le capot rue de Vendôme sera remplacé avant la fin de l'année ; la commande est passée par le syndicat.

## 7) Généalogie – demande de subvention

Le cercle généalogique de Loir et Cher a établi un registre par listes alphabétiques des registres paroissiaux (de 1588 à 1792). Il souhaiterait qu'une convention soit signée avec la commune pour le décryptage des registres ; une subvention de 632 € est sollicitée. La réponse pour cette subvention est différée.

## 8) Réunion Territoires Vendômois 13 juin 2019 à Faye

Les Territoires Vendômois organiseront un Conseil Communautaire le 13 juin à Faye.

## 9) Questions diverses

- **Restauration de Notre Dame de Paris** : nous avons été contactés pour attribuer une subvention. Notre église est aussi très endommagée, par conséquent nous ne donnerons pas suite à cet élan.
- **CCAS et Mutuelle communale** : Le groupe AXA propose aux communes de mettre en place une mutuelle communale. L'approche est sociale, et peut permettre à certaines personnes de réduire leurs dépenses de mutuelle de 30 %. La commune n'est qu'un intermédiaire et propose de mettre en place une réunion publique. Le conseil municipal accepte de signer la convention.
- **EOLIEN** : Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle est régulièrement démarchée par des sociétés d'éoliennes. Elle souhaite connaître l'avis de chacun.  
Madame le Maire donne la parole à chacun des membres présents afin qu'ils exposent leur opinion sur ce sujet.  
Après avoir débattu et donné leurs opinions, à l'unanimité, les membres présents émettent un avis défavorable à l'installation d'éoliennes sur la commune. Madame le Maire informera les sociétés qui la démarcheront.
- **PLUIH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)**  
L'élaboration du PLUi est lancée par les Territoires Vendômois. Pour rappel, à ce jour à Faye nous n'avons ni carte communale, ni PLU c'est donc la règle nationale d'urbanisme qui s'applique. La population sera conviée à des réunions publiques au cours de cette élaboration qui durera environ 3 ans.
- **ADIL (agence départementale d'information sur le logement)**
  - o Leurs services sont gratuits, neutres et sont à votre disposition pour aider les administrés pour la rénovation de l'habitat notamment les économies d'énergie. **Permanences sur le territoire** : CIAS de Vendôme 37, rue Georges Clémenceau le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 13 h 30 à 16 h 15.
- **Travaux d'accessibilité de la mairie**
  - o Les travaux d'accessibilité de la mairie seront réalisés en septembre 2019.
- **Défibrillateur**  
Le décret du 21 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes indique que les établissements recevant du public (ERP) de catégorie 5 (salle moins de 100 personnes) doivent être doté d'un défibrillateur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
« Article R.123-58. Le défibrillateur automatisé externe est installé dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès. » Le prix est aux environs de 1000 €/1300 € HT.

Affiché le 5 juin 2019

Le Maire, Annette GARNIER

